



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 03/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, l'autorisation de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de CHF 50'000.- par cas.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président 
Bertrand Favre

 La secrétaire 
Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 04/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

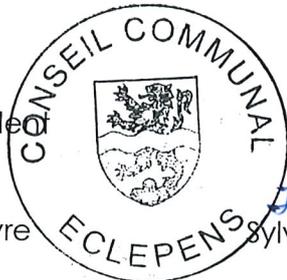
décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 50'000.- par cas,
- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, l'autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour un montant ne dépassant pas CHF 50'000.- par cas.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président La secrétaire
 
Bertrand Favre Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 05/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à octroyer toutes les servitudes comportant une charge pour la commune sur les propriétés privées communales, durant la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président 
Bertrand Favre

La secrétaire 
Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 06/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

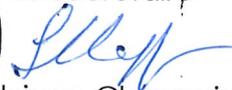
- d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président

Bertrand Favre

La secrétaire

Sylviane Chappuis



The circular stamp contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'ÉCLÉPENS' at the bottom, with the coat of arms in the center.



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 07/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, donations et de successions.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président  Bertrand Favre

La secrétaire  Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 08/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'adopter le règlement des vacations et remboursement de frais des autorités communales tel qu'il figure au présent préavis et dont il fait partie intégrante,**
avec l'amendement 08/21.1 suivant :
laisser le salaire horaire (vacations) ainsi que les heures du bureau du Conseil communal inchangé à CHF 40.- par heure.
- 2. d'adopter les tarifs arrêtés pour la législature 2021-2026,**
tels qu'amendés.

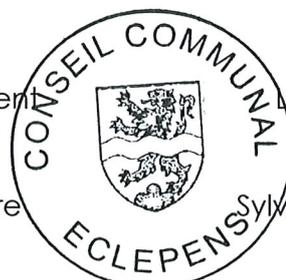
Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président



Bertrand Favre



La secrétaire



Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 8 septembre 2021

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 09/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de modifier l'article 40 du Règlement du personnel communal d'Eclépens selon le préavis ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le vice-président

Bertrand Favre

La secrétaire

Sylviane Chappuis

